

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2023_24

L'an deux mil vingt-trois, le 05 juin, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/05/2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, DELOLY, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT, MMes, BLANC Christine, GLAZKOFF, RACHON, RIVATON, ORAND, LAURENCO

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes BLANC Françoise (Pouvoir à Mme BLANC Christine), TANIOS (Pouvoir à Mme RIVATON), PACHOUD (Pouvoir à Mme ORAND)

Excusés : M. BOINOT, Mmes PERROT, MAIRE, NAZZI, COUTURIER

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

Objet : Amendes de police 2023

Domaine d'intervention : 7.5- Finances locales – Subvention

L'État rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré.

La répartition annuelle du produit des amendes de police est versée à la commune sous réserve qu'elle contribue par des travaux ou aménagements à l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières.

Il est proposé le projet de sécurisation des piétons par la réalisation d'un passage piéton le long de la RD 143 et du terrain de football afin de permettre un accès sécurisé au nouveau terrain de city-park au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'amélioration de la sécurité des piétons par la réalisation d'un passage piéton permettant l'accès au city-park au titre des amendes de police,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 06/06/2023

Le Maire,



Bernard VALLON

